

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 27 AVRIL 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

### Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette,  
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

### Membre(s) du conseil absent(s)

M. Florian Pelletier  
Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.  
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

## BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 32 avec le mot de bienvenue de  
M. Jean-François Pelletier.

## AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

### 2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les  
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que  
requis.

### 3. Adoption de l'ordre du jour – 27 avril 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour  
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du  
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la  
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par  
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil  
présents :

108-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

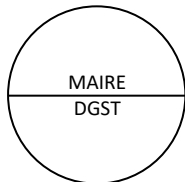
## VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

### 4. Changement de statut d'emploi de M. Vincent Boucher, chauffeur-opérateur

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder au changement de sta-  
tut d'emploi de M. Vincent Boucher, actuellement contractuel, pour devenir  
permanent à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean  
Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

109-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet procède au changement de statut d'emploi de  
M. Vincent Boucher, chauffeur-opérateur, et passe de contractuel à permanent  
à temps plein.



## 5. Demande d'aide financière dans le cadre du programme PAVL – volet AIRRL

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Marie-Josée Bernier agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 110-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

### 6. Octroi de contrat pour l'étude sur l'usine d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède à l'étude sur l'usine d'eau potable;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 7 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 1 soumission;

ATTENDU QUE la soumission de CIMA+ s.e.n.c. est valide et qu'elle est la plus basse pour la somme de 53 500 \$ plus taxes;

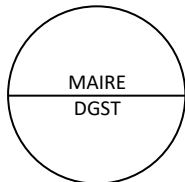
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 111-04-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour l'étude sur l'usine d'eau potable à CIMA+ s.e.n.c. pour la somme de 53 500 \$ plus taxes.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### 7. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Aucune question n'a été posée.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 8. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 39 avec la proposition de M. Pascal Bernier.

---

Louis Breton, secrétaire-trésorier

---

Jean-François Pelletier, maire